

## **COMMUNE DE GIVORS**

### **SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025**

**Convocation :** 21/03/2025

**Affichage liste délibérations :**

**Conseillers en exercice :** 35 **PRÉSIDENT** : Monsieur BOUDJELLABA

**Présents :** 31 **SECRÉTAIRE** : Monsieur KHEDDACHE

**L'an deux mille vingt cinq, le vingt sept mars à 19 heures, en salle du conseil municipal.**

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Laurence FRETY ; Monsieur Foued RAHMOUNI ; Madame Dalila ALLALI ; Monsieur Cyril MATHEY ; Madame Nabih LAOUADI ; Monsieur Loïc MEZIK ; Madame Françoise BATUT ; Monsieur Azdine MERMOURI ; Madame Sabine RUTON ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Alipio VITORIO ; Monsieur Benjamin ALLIGANT ; Monsieur Gregory D'ANGELO ; Madame Solange FORNENGO ; Monsieur Tarik KHEDDACHE ; Madame Delphine PAILLOT ; Monsieur Fabrice RIVA ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Isabelle FERNANDES ; Monsieur Robert JOUVE ; Madame Zafer DEMIRAL ; Monsieur Jean-Pierre GUENON ; Monsieur Gaël BON ; Madame Florence MERIDJI ; Monsieur Thomas KUNESCH ; Madame Josiane BONNET ; Madame Nathalie BODARD ; Monsieur Hocine HAOUES ; Madame Sonia BRAHMI ; Monsieur Abdel YOUSFI

#### **ABSENTS REPRÉSENTÉS**

Monsieur Ali SEMARI a donné procuration à Madame Sonia BRAHMI

Madame Yamina KAHOUL a donné procuration à Monsieur Abdel YOUSFI

#### **ABSENTS**

Madame Edwige MOIOLI ; Madame Dounia MEFTAHA

**DEL20250327\_18**

### **RENOUVELLEMENT DU DON DE PIÈGES POUR LUTTER CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES**

**RAPPORTEUR** : Cyril MATHEY

Le frelon asiatique, apparu en France en 2004 et en région Auvergne-Rhône-Alpes en 2011, est une espèce envahissante reconnue comme telle par la communauté européenne. Il est classé catégorie 2 : cet insecte représente ainsi un risque pour la sécurité publique et pour l'environnement. Il s'agit d'un redoutable prédateur des abeilles dont il est devenu l'une des causes majeures de surmortalité.

Chaque année, le nombre de nids croît : la population de frelons asiatiques en France de manière exponentielle. Près de 8 000 nids ont été décomptés, 10 000 sont attendus pour 2024 en Auvergne-Rhône-Alpes.

Dans ce contexte et afin de lutter contre la prolifération du frelon asiatique, la ville de Givors souhaite distribuer des pièges aux habitants. Cette action souhaitée par la municipalité prend également tout son sens au regard de la récente labellisation de la ville au Label API-cité, pour sa démarche reconnue « *en faveur des abeilles domestiques, des pollinisateurs sauvages et plus largement de la biodiversité en milieu urbain* ».

Le choix du piège s'est porté sur un modèle type Ornetin qui est réputé pour être facile d'utilisation, réutilisable et surtout sélectif (il ne capture pas d'autres insectes).

Une notice explicative sera fournie lors de la distribution incluant :

- Des indications pour préparer l'appât ;
- Des explications pour son positionnement ;
- Un descriptif pour reconnaître les frelons.

Les actions de piégeage doivent se mettre en place au printemps pour contrôler la population des frelons asiatiques, c'est-à-dire de mars à mai. En effet, durant cette période, la plupart des fondatrices, les reines des frelons asiatiques, sortent de leur hibernation et cherchent des endroits pour établir de nouveaux nids. Il est donc essentiel de capturer les reines avant qu'elles ne commencent à construire leurs nids et à pondre.

Suite au succès d'une première distribution en février 2025 qui a permis d'équiper 200 foyers de pièges, la ville souhaite proposer une nouvelle distribution pour les habitants n'ayant pas pu bénéficier de la première campagne. Le piège sera donné lors d'une permanence et suite à l'inscription sur la plateforme Toodego.

Le projet sera mené par la chargée de mission transition écologique.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :**

**33 VOIX POUR**

### **DÉCIDE**

- D'APPROUVER le redéploiement du dispositif de don de pièges à frelons aux Givordins pour lutter leur prolifération et favoriser la biodiversité ;
- DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget communal ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ce projet et à prendre toutes les mesures nécessaires à sa bonne exécution.

Le maire,

Mohamed BOUDJELLABA

Le secrétaire de séance,

Tarik KHEDDACHE

Envoyé en préfecture le 28/03/2025

Reçu en préfecture le 28/03/2025

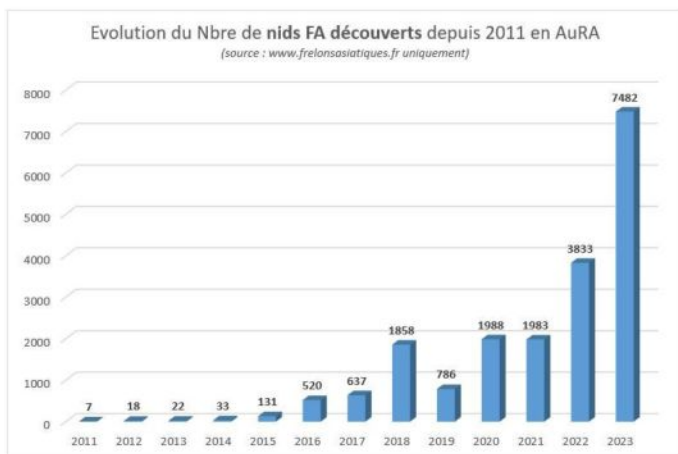
Publié le de Givors dans le délai

ID: 069-216900910-20250327-DEL20250327\_18-DE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le préfet de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois est assimilée à un refus de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

**Annexe 1 : évolution du nombre de nid en AuRa**



**Annexe 2 : exemple de piège sélectif type Ornetin**



**Annexe 3 : exemple de notice**

### Frelons asiatiques, la mairie de Penmarc'h offre un piège aux habitants

**Frelon asiatique**

Tête foncée et face orange

Thorax noir

Chaussettes jaunes

Abdomen noir avec une large bande orangée

**Frelon européen**

Tête orange

Thorax noir et orange

Pattes oranges

Abdomen jaune avec des dessins noirs

---

**Le piège tap trap, explications**

**À positionner**

Dès la mi-février jusqu'à fin octobre

En hauteur, entre 1,5 et 3 mètres du sol

**Comment préparer l'appât**

Utiliser une bouteille plastique transparente

Pour 30 cl d'appât : 1/3 bière, 1/3 vin blanc et 1/3 grenadine

À remplacer idéalement chaque semaine

**Positionner** les sautelles d'accroche juste en dessous de la bague de la bouteille

**Appuyer** avec votre main et faire glisser les pattes

**Clic!** Le piège est prêt à être utilisé

**Attention!** percer le haut de la bouteille avec 4 trous d'environ 3 mm pour mieux diffuser l'odeur de l'appât



Envoyé en préfecture le 28/03/2025  
Reçu en préfecture le 28/03/2025  
Publié le  
ID : 069-216900910-20250327-DEL20250327\_18-DE



CERTIFICAT D'ENGAGEMENT POUR  
LE DON D'UN PIEGE A FRELONS ASIATIQUES

**Exemplaire à remettre sur place en échange d'un piège à frelons asiatiques**

NOM : ..... PRENOM : .....

Adresse postale : .....

Mail : .....

Téléphone : .....

Je m'engage à :

- Suivre les instructions données par la mairie de Givors pour la pose du piège
- Répondre à un questionnaire ou une enquête organisée dans le cadre du suivi de l'opération.

Pièces à fournir :

- Le présent certificat daté et signé
- Un justificatif de domicile

Fait le :

A :

Signature

*Les informations recueillies par le biais de ce formulaire sont enregistrées et nous permettent d'établir votre certificat d'engagement nécessaire à l'acquisition d'un piège à frelons. La base légale du traitement est le consentement.*

*Les données collectées sont conservées sur support numérique conformément à nos obligations en matière de durées de conservation et transmises aux agents de la commune en charge du Développement Durable pour traiter votre demande.*

*Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation au traitement et d'effacement. Pour en savoir plus sur l'utilisation de vos données et sur vos droits issus de la Loi Informatique et Libertés modifiée ainsi que du RGPD, veuillez contacter notre délégué à la protection des données (DPO) à [rqpd@ville-givors.fr](mailto:rqpd@ville-givors.fr)*

*La date de publication de l'acte est celle de réception par la préfecture du Rhône*

Envoyé en préfecture le 28/03/2025

Reçu en préfecture le 28/03/2025

Publié le



ID : 069-216900910-20250327-DEL20250327\_18-DE